



Législature 2015-2020  
Délibération N° 820  
Séance du Conseil municipal du 4 décembre 2018

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE 2018 DE CHF 35'000.00 POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES FONCTION  
61 – NATURE 31**

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis des commissions suivantes :

COMMISSIONS	DATE PREAVIS	FAVORABLE (OUI/NON)
CAD - Commission aménagement et durabilité		
CCEP - Commission de la culture, espaces publics et paysage		
CMSS - Commission de la mobilité, sécurité et sports		
CCEV - Commission des constructions, équipements et voirie	27.11.2018	oui
CFGDE - Commission des finances et gestion - développement économique	27.11.2018	oui
CSLC - Commission sociale, logement et communication		

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

## DECIDE

à l'unanimité des 18 membres présents

- a) D'ouvrir au Conseil administratif le crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 35'000.00 destinés à l'entretien des routes – fonction 61 – nature 31
- b) De comptabiliser et répartir ce montant dans le compte de résultat 2018 sur les comptes 6150.110.31410.000
- c) De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Le Président : Jean-Claude KORMANN



Le Secrétaire : Nicolas FOURNIER

